

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 24.12.24 - Services communaux pour la jeunesse
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Mohamed Adahchour
Conseiller communal
Rue de Flessingue 8 bte1
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 10/02/2025

Objet : votre interpellation du 24/12/2024 relative aux services communaux pour la jeunesse.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation du 24/12/2024 relative aux services communaux pour la jeunesse.

Vous posez plusieurs questions qui dépassent largement le cadre des missions communales. Nous nous focaliserons sur les missions du service jeunesse ainsi que sur celles du service « accueil extrascolaire » (AES) et de l'« Accueil Temps Libre » (ATL).

La Commune, via le Service Extrascolaire (en charge de l'extrascolaire francophone), organise des Centres de Vacances (CdV) durant toutes les périodes de congés scolaires francophones (pas de collaborations avec d'autres organisations mais subsidiées en partie par l'ONE). Les CdV se déroulent dans les écoles communales (généralement les écoles n°5, 15-16) et sur le site de Bergendal. Ils accueillent entre 200 et 250 enfants (et plus de 350 enfants durant les vacances de Printemps et le mois de juillet). Il existe une liste d'attente pour les parents n'ayant pas pu s'inscrire. À chaque période d'inscriptions, la Coordination ATL prépare et communique à ces parents une liste d'autres organismes qui pourraient accueillir leurs enfants.

Les CdV accueillent tous les enfants, et donc y compris potentiellement les enfants à besoins spécifiques mais ceux-ci ne sont pas toujours identifiés lors de leurs inscriptions. Les chiffres sont compliqués à obtenir car toutes les familles ne signalent pas les besoins spécifiques de leurs enfants ou n'en n'ont pas connaissance mais, on peut avancer que généralement, 4 à 5 enfants à besoins spécifiques sont accueillis par plaine. Lorsque les parents le signalent dès l'inscription, la coordination ATL met en place des demandes d'inclusion (7 en 2024 dont 4 ont abouti à un accompagnement d'une semaine par un animateur de l'asbl Badje).

La Coordination ATL a créé un partenariat afin d'étendre l'offre d'accueil avec l'asbl les Stations de plein air de Woluwe-Saint-Pierre (projet « Un parc pour tous »). Un point d'accueil est organisé dans les locaux du Service Extrascolaire et un bus de 20 places, financé par l'asbl, emmène des enfants molenbeekois vers le Parc Parmentier durant toutes les vacances scolaires FR (sauf vacances d'hiver).

Certaines écoles sont mises à disposition d'associations qui organisent des stages durant les congés scolaires (ex. école 9, Jump Asbl - école 17, AGPM - école 13, cours de karaté...) D'autres structures communales ou paracomunales organisent également des stages de vacances : la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, la WAQ, le CCM, les salles de sport ou encore MOVE

La Coordination ATL réalise tous les 5 ans un état des lieux pour les activités francophones sur la Commune. Le nombre d'activités proposé par l'ensemble des acteurs molenbeekoïses varie selon les périodes de vacances. Il en existe moins durant les vacances d'hiver et entre le 15/07 et le 15/08. Selon l'état des lieux réalisé en 2019-20 par la Coordination ATL, le nombre de lieux d'accueil de vacances FR répertorié était de 30 (un nouvel état des lieux est en cours de réalisation pour le programme CLE 2025-2030 et ce nombre devrait sensiblement avoir augmenté).

Selon les familles interrogées, entre 50 et 70 % affirmaient inscrire leurs enfants à des activités de vacances. En 2020, 40 % signalaient des difficultés à trouver des activités de vacances parce que les structures étaient complètes. La majorité des associations proposant des activités de vacances confirmaient devoir refuser des inscriptions faute de place ou fonctionner avec une liste d'attente.

Nous n'avons pas de ventilation par tranche d'âge mais il existe un constat généralisé sur la Région bruxelloise du manque de places pour les enfants de moins de 6 ans. Le nouvel état des lieux donnera un aperçu actualisé des besoins (en avril 2025).

Pour les associations, le principal défi (selon l'état des lieux) est le financement pour assurer un encadrement de qualité sans surcoût pour les familles mais aussi la disponibilité d'encadrants formés ou encore les obligations administratives liées à la mise en place d'activités, la disponibilité de locaux adaptés, la communication de l'offre aux familles.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

De : ADAHCHOUR Mohamed

Envoyé : mardi 24 décembre 2024 19:11:48

À : Vandeput Nathalie

Cc : DIALLO Oumar; Secretariat.1080

Objet : Demande d'informations concernant les services communaux pour la jeunesse

Madame la Secrétaire communale,

Je vous écris pour solliciter votre aide afin de transmettre ce mail à Monsieur l'Échevin en charge de la jeunesse.

Dans le cadre de mes fonctions de conseiller communal, je m'intéresse aux initiatives et infrastructures existantes qui concernent les jeunes de notre commune, particulièrement pendant les périodes de congés scolaires. Je souhaiterais obtenir des informations précises sur les éléments suivants :

1. Existe-t-il actuellement des collaborations entre la commune et d'autres organisations (comme la VGC ou des associations locales) pour la mise en place de plaines de jeux ou de garderies durant les vacances scolaires ? Si oui, pouvez-vous m'indiquer les périodes concernées et le nombre de jeunes accueillis en moyenne ?

2. Combien d'activités ou infrastructures sont spécifiquement francophones, et combien sont néerlandophones ? Ces répartitions correspondent-elles à la demande locale ou identifiez-vous des déséquilibres à combler ?

3. Parmi ces activités, combien sont directement à charge :
 - de la VGC ?
 - de la Communauté française ?
 - de la commune elle-même ?

4. Combien de jeunes sont accueillis au total lors de la mise en place de ces activités ou structures ? Existe-t-il des chiffres sur le nombre de jeunes qui ne peuvent pas être accueillis faute de places disponibles ?

5. Quels sont les lieux communaux actuellement utilisés ou disponibles pour organiser des activités jeunesse pendant les congés scolaires ?

6. La commune dispose-t-elle de statistiques ou d'estimations concernant le nombre de familles ayant recours à des solutions de garde ou d'activités pour leurs enfants pendant les congés ? Si possible, ces chiffres peuvent-ils être ventilés par tranches d'âge (par exemple 3-6 ans, 7-12 ans, 13-15 ans) ?

7. La commune a-t-elle déjà identifié des besoins non satisfaits pour les jeunes pendant les vacances, tels que des places insuffisantes, un manque de lieux adaptés ou des difficultés rencontrées par certaines catégories de la population (ex. : familles à faibles revenus, enfants en situation de handicap) ?

8. Existe-t-il des budgets ou des moyens spécifiques prévus pour soutenir de nouvelles initiatives dans ce domaine ?

9. Avez-vous des chiffres concernant la proportion d'enfants en situation de handicap ou à mobilité réduite dans notre commune, ainsi que les services actuellement disponibles pour les accueillir dans des activités adaptées ?

10. Enfin, quels sont les principaux défis rencontrés par la commune lorsqu'elle met en place des activités ou services pour les jeunes pendant les vacances scolaires (financement, logistique, etc.) ?

Je vous remercie d'avance pour le temps accordé à ma demande. Ces informations me seront d'une grande utilité pour mieux comprendre les besoins et les opportunités pour notre commune.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire communale, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Mohamed Amine Adahchour

Conseiller communal – Molenbeek-Saint-Jean

Téléphone : +32 484 530 802